



Séance ordinaire du conseil municipal
Le lundi 8 juillet 2019, 20 h
Salle Lavoie-St-Laurent, hôtel de Ville

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Approbation des procès-verbaux
 - 2.1. Procès-verbal - Séance ordinaire du 3 juin 2019
 - 2.2. Procès-verbal – Séance extraordinaire du 11 juin 2019
3. Dossier de la mairie
 - 3.1. Nomination du maire suppléant au conseil des maires de la MRC d'Avignon
 - 3.2. Appui au Raid international Gaspésie 2019
4. Dossier de la direction générale
 - 4.1. Politique de dons – Dons effectués pour la période du 1^{er} juin 2019 au 30 juin 2019
5. Dossiers de la trésorerie
 - 5.1. Comptes à payer au 30 juin 2019
6. Dossiers du greffe
 - 6.1. Adoption du règlement d'emprunt 2019-331 : Agrandissement et rénovation du Camping municipal
7. Dossiers de l'urbanisme
 - 7.1. Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 22 mai 2019
 - 7.2. Dérogation mineure – 28, rue Penouil (lot 3 547 531) – Consultation du public et décision du conseil
 - 7.3. Avis de motion – règlement modifiant le règlement 2009-155 par la modification de la zone 130-ha et l'ajout de l'usage « maison mobile et unimodulaire »
 - 7.4. Adoption d'un projet de règlement - Règlement 2019-336 modifiant le règlement 2009-155 par la modification de la zone 130-ha et l'ajout de l'usage « maison mobile et unimodulaire »
8. Dossiers des travaux publics
 - 8.1. Achat d'une camionnette
 - 8.2. Achat d'un pont élévateur
 - 8.3. Octroi de contrat – Pavage dans diverses rues
 - 8.4. Les constructions scandinaves inc. – Paiement de travaux – Bâtiment sanitaire
9. Dossiers du développement économique et du tourisme
 - 9.1. Construction d'abris-cuisines au camping et débroussaillage aux Arpents verts - dépôt de demandes d'aide
10. Dossiers des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 - 10.1. Adhésion à la demande collective pour le financement des démarches MADA
 - 10.2. Désignation d'une personne élue responsable du dossier Aîné(e)s
 - 10.3. Sport sur glace Baie-des-Chaleurs – Entente 2019-2020-2021
11. Prochaine séance du conseil
12. Autres sujets
13. Tour de table du conseil
14. Période de commentaires et de questions
15. La levée de la séance

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 8 juillet 2019, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de Ville.

**Étaient présents : MM. Jean-Simon Landry, conseiller
David Landry, conseiller
Alain Turcotte, conseiller
Mme Marie-Hélène Richard, conseillère
Denise Leblanc, conseillère**

Était absent : M. Mathieu Lapointe, maire

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Steven Parent, maire suppléant, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Antoine Audet, directeur général et greffier.

1. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 8 juillet 2019 soit accepté en y laissant le varia ouvert.

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 3 juin 2019 soit adopté, tel que proposé.

2.2. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2019

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire qui s'est tenue le 11 juin 2019 soit adopté, tel que proposé.

3. DOSSIER DE LA MAIRIE

3.1. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC D'AVIGNON

CONSIDÉRANT QUE le maire de Carleton-sur-Mer, monsieur Mathieu Lapointe, a été nommé à titre de préfet de la MRC d'Avignon, lors d'une séance du conseil des maires, le 18 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE la nomination de monsieur Lapointe, pour occuper le siège du préfet, libère le siège de la Ville de Carleton-sur-Mer au conseil des maires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer doit être représentée au conseil des maires de la MRC d'Avignon;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Alain Turcotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le maire suppléant, monsieur Steven Parent, soit nommé à titre de représentant de la Ville de Carleton-sur-Mer au conseil des maires de la MRC d'Avignon.

3.2. APPUI AU RAID INTERNATIONAL GASPÉSIE 2019

CONSIDÉRANT QUE le parcours du Raid international Gaspésie passera sur le territoire de Carleton-sur-Mer du 12 au 15 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE, la demande de permis au Ministère des Transports du Québec exige une résolution d'appui de la part de la municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Marie-Hélène Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer donne son appui au Raid international Gaspésie en autorisant l'organisation et les coureurs à utiliser les routes sur son territoire et autorise les mesures de sécurité prévues afin de ralentir la circulation et d'assurer la sécurité de tous.

4. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

4.1. POLITIQUE DE DONS – DONS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN 2019 AU 30 JUIN 2019

En vertu de la Politique de dons de la Ville de Carleton-sur-Mer, adopté le 4 février dernier, le rapport de dons octroyés par le comité de dons est déposé au conseil pour information.

5. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

5.1. COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2019

Madame Denise Leblanc se retire de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Il est PROPOSÉ par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 juin 2019, au montant total de 840 434.39 \$ soit acceptée, telle que proposée.

6. DOSSIERS DU GREFFE

6.1. RÉGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 364 596 \$ ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 364 596 \$ CONCERNANT DES TRAVAUX POUR AGRANDIR LE CAMPING ET EFFECTUER DES AMÉLIORATIONS DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer opère le camping municipal depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la demande pour les sites de camping est en croissance constante et qu'actuellement la demande surpasse l'offre de camping;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite maintenir des standards de qualité élevés pour les services offerts au camping et les infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE les investissements projetés génèrent des revenus supplémentaires importants, qui permettent un retour sur l'investissement dans une période d'environ 8 ans;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont prévues au plan triennal d'immobilisation 2019 – 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance régulière du conseil municipal qui s'est tenue le 3 juin 2019 (résolution 19-06-472);

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance régulière du conseil municipal qui s'est tenue le 3 juin 2019;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le règlement 2019-331 soit adopté.

7. DOSSIER DE L'URBANISME

7.1. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, TENUE LE 22 MAI 2019

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 22 mai 2019, est déposé, pour information, aux membres du conseil.

7.2. DÉROGATION MINEURE – 28, RUE PENOUIL (LOT 3 547 531) – CONSULTATION DU PUBLIC ET DÉCISION DU CONSEIL

Il est demandé aux personnes de l'assistance si elles désirent se faire entendre sur cette demande de modification règlementaire : 1 personne présente a voulu se faire entendre.

CONSIDÉRANT la demande consistant à accepter la marge de recul latérale du bâtiment secondaire qui est de 0,21 mètre alors que le règlement de zonage prévoit une marge de recul latérale minimale de 1,5 m.

CONSIDÉRANT QUE la situation est existante depuis 2004 ;

CONSIDÉRANT QU'un permis a été obtenu pour cette construction ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'impact sur les terrains voisins et à la situation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion qui s'est tenue le 22 mai 2019 ;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal accepte la dérogation mineure de l'immeuble situé au 28, rue Penouil, sur le lot 3 547 531 du cadastre du Québec, consistant à accepter la marge de recul latérale du bâtiment secondaire qui est de 0,21 mètre alors que le règlement de zonage prévoit une marge de recul latérale minimale de 1,5 m.

7.3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 PAR LA MODIFICATION DE LA ZONE 130-HA ET L'AJOUT DE L'USAGE « MAISON MOBILE ET UNIMODULAIRE »

David Landry donne un avis de motion de l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-155 par la modification de la zone 130-ha et l'ajout de l'usage «maison mobile et unimodulaire»

7.4. ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 2019-336 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 PAR LA MODIFICATION DE LA ZONE 130-HA ET L'AJOUT DE L'USAGE « MAISON MOBILE ET UNIMODULAIRE »

CONSIDÉRANT la demande de changement réglementaire consistant à modifier les limites de la zone 130-ha et d'y permettre l'usage maison mobile ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs maisons mobiles sont déjà implantées dans la zone 130-ha ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des emplacements dans cette zone sont déjà construits ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a presque plus de terrain permettant l'implantation de maisons mobiles sur le territoire de Carleton-sur-Mer ;

CONSIDÉRANT QU'il serait plus logique que les terrains à l'est de la rue Nadeau et de son prolongement soient dans la même zone que les terrains de la rue Bélanger ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de changement réglementaire a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion qui s'est tenue le 22 mai 2019 ;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Marie-Hélène Richard
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le 1^{er} projet du règlement 2019-336 soit adopté.

8. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

8.1. ACHAT D'UNE CAMIONNETTE

CONSIDÉRANT QUE la camionnette de modèle Chevrolet 2007 a atteint sa limite de vie utile en raison de son usure et que son état nécessite un remplacement ;

CONSIDÉRANT QU'en remplacement de cette camionnette, la Ville désire s'équiper d'une camionnette avec cabine d'équipe, 4 roues motrices et pouvant être équipé d'équipements à neige ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitations pour un véhicule de remplacement, 2 soumissions ont été reçues ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au plan triennal d'immobilisation;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'autoriser l'achat d'une camionnette Dodge Ram 2500 neuve de Armand Automobiles au montant de 58 270.00 \$, avant taxes ;

D'affecter cette dépense au fonds de roulement à partir de l'année 2019 sur une période de cinq ans et de vendre la Chevrolet 2007.

8.2. ACHAT D'UN PONT ÉLÉVATEUR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite améliorer son service de mécanique interne ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a planifié l'achat d'un pont élévateur au plan triennal d'immobilisations 2019 – 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE suite au premier appel d'offres pour l'achat de cet équipement, le fournisseur retenu n'a pas été en mesure de fournir l'équipement qu'il avait soumis ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait un nouvel appel d'offres sur invitation et a reçu deux soumissions pour l'achat de cet équipement :

- Carquest : 17 290.00 \$ + taxes applicables
- Pièce d'auto M.G.A. et fils : 15 785.00 \$ + taxes applicables

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'annuler la résolution 19-05-448.

D'accepter la proposition Pièce d'auto M.G.A. et fils. pour l'achat d'un pont élévateur, au coût de 15 785.00 \$ (sans les taxes applicables).

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement et que les modalités de remboursement soient déterminées lors de l'acceptation des dépenses d'activités d'investissement.

8.3. OCTROI DE CONTRAT - PAVAGE DANS DIVERSES RUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a procédé à un appel d'offres de service public concernant des travaux de pavage dans diverses rues municipales en 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur retenu n'a pas exécuté les travaux en 2018 et que la Ville a reçu de ce dernier un certificat de dépôt d'un avis d'intention de faire une proposition en vertu du paragraphe 50.4(1) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé par écrit à l'entrepreneur retenu un engagement ferme à réaliser les travaux au cours de l'été 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur retenu avait jusqu'au 17 juin 2019 pour répondre à cet engagement et que la Ville n'a reçu aucune réponse à cet effet ;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par David Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'annuler la résolution 18-07-206.

QUE le conseil municipal octroie le contrat de pavage des rues de la Cédrière et Jean-Paul-Guité de gré à gré à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc., pour un montant de 93 681.60\$, avant les taxes applicables, ventilé de cette façon :

Rue de la cédrière (1 588 m2)	66 378.40 \$
Rue Jean-Paul Guité (650 m2)	27 170,00 \$
Total	93 548.40 \$

QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt 2018-308 prévu à cet effet.

8.4. LES CONSTRUCTIONS SCANDINAVES INC. – PAIEMENT DE TRAVAUX – BÂTIMENT SANITAIRE

CONSIDÉRANT QUE Les constructions scandinaves inc. ont remporté l'appel d'offres pour la construction du bâtiment sanitaire pour les terrains de sports situés à l'extrémité de la rue Comeau (19-05-446) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé à l'entrepreneur de prolonger le raccordement des services d'aqueduc et d'égout, et d'ajouter une poubelle dans la salle de bain ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du bâtiment prévu à l'appel d'offres ont été exécutés par l'entrepreneur et respectent les critères qui y étaient établis ;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal approuve le paiement de la facture de l'entreprise Les constructions scandinaves inc. concernant les travaux à faire pour le bâtiment sanitaire, pour un montant de 60 775.45 \$, avant les taxes applicables.

QUE ce paiement soit pris à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 2019-327.

9. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TOURISME

9.1 CONSTRUCTION D'ABRIS-CUISINES AU CAMPING MUNICIPAL ET DÉBROUSSAILLAGE AUX ARPENTS VERTS - DÉPÔT DE DEMANDES D'AIDE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire bonifier son offre de sites au camping municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de 11 abris-cuisines installés sur les nouveaux sites qui seront construits cet automne va dans ce sens;

CONSIDÉRANT QUE de l'entretien dans les sentiers de ski de fond aux Arpents verts sera effectué cet automne;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité par les conseillers

QUE la Ville autorise son directeur général, Antoine Audet, à signer des demandes d'aides financières pour la réalisation de ces travaux récréotouristiques.

10. DOSSIERS DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

10.1. ADHÉSION À LA DEMANDE COLLECTIVE POUR LE FINANCEMENT DES DÉMARCHES MADA

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Santé et des Services sociaux, via le programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés, offre un soutien financier et technique aux municipalités qui souhaitent se doter d'une politique et d'un plan d'action en faveur des aîné(e)s ou mettre à jour ceux qu'elles ont déjà;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de déposer une demande collective combinant l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action en faveur des aîné(e)s à l'échelle de la MRC et l'élaboration ou la mise à jour des politiques et plans d'action en faveur des aîné(e)s des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a à cœur le bien-être, la qualité de vie et la rétention de ses aîné(e)s dans leur milieu de vie et qu'elle souhaite ainsi procéder à la mise à jour de son plan d'action en faveur des aîné(e)s;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Avignon a approché ses municipalités locales, signifiant son intérêt à coordonner une démarche collective;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité qui souhaite participer à la demande collective doit signaler son intention par résolution;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité qui souhaite participer à la démarche collective doit signifier par résolution que les travaux seront coordonnés par la MRC;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité par les conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer participe à la demande collective présentée par la MRC Avignon et les autres municipalités locales participantes pour l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action en faveur des aîné(e)s à l'échelle de la MRC et la réalisation (élaboration ou mise à jour) des politiques et plans d'action en faveur des aîné(e)s des municipalités locales participantes;

QU'elle collabore aux travaux d'élaboration de la politique et du plan d'action en faveur des aîné(e)s à l'échelle de la MRC Avignon;

QUE les travaux soient réalisés sous la coordination de la MRC Avignon.

10.2. DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE ÉLUE RESPONSABLE DU DOSSIER AÎNÉ(E)S

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a signifié au Ministère de la Santé et des Services sociaux son intention de participer à la demande collective coordonnée par la MRC Avignon pour un soutien financier et technique pour doter la MRC d'une politique et d'un plan d'action en faveur des aîné(e)s et élaborer ou mettre à jour ceux des municipalités locales via le programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Santé et des Services sociaux demande à chaque municipalité participant à la demande collective de nommer une personne élue responsable du dossier Aîné(e)s;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité par les conseillers

QUE le conseiller David Landry soit nommé responsable du dossier Aîné(e)s pour la Ville de Carleton-sur-Mer;

QUE cette personne collabore aux travaux d'élaboration de la politique et du plan d'action en faveur des aîné(e)s à l'échelle de la MRC Avignon et de mise à jour de la du plan d'action en faveur des aîné(e)s de la municipalité;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC Avignon afin de l'inclure à la demande collective de soutien financier et technique via le programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés du Ministère de la Santé et des Services sociaux.

10.3. SPORT SUR GLACE BAIE-DES-CHALEURS – ENTENTE 2019-2020-2021

CONSIDÉRANT QUE Sport sur glace Baie-des-Chaleurs offre un camp de hockey et de patin depuis 2010 à Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente 2015-2018 entre la Ville de Carleton-sur-Mer et Sport sur glace Baie-des-Chaleurs est échu;

CONSIDÉRANT QUE Sport sur glace Baie-des-Chaleurs rend le perfectionnement accessible aux jeunes de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer bénéficie de retombées socioéconomiques lors des camps de perfectionnement;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Marie-Hélène Richard et résolu à l'unanimité par les conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer renouvelle son protocole d'entente de 3 ans (2019-2020-2021) avec Sport sur glace Baie-des-Chaleurs, dont l'objet consiste à offrir un partenariat avantageux afin de soutenir l'organisation. La Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à assurer l'accessibilité du centre Léopold-Leclerc ainsi que la salle Charles-Dugas lors des camps de perfectionnement. Sport sur glace Baie-des-Chaleurs s'engage à verser 11 938, 61 \$ en 3 versements à la Ville de Carleton-sur-Mer.

11. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le lundi 5 août 2019, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de Ville.

12. AUTRES SUJETS

13. TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

14. PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

11 personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

a. Suivi sur les questions des dernières séances.

Le maire suppléant, monsieur Steven Parent, amène des points concernant des questions de la dernière assemblée concernant la gestion contractuelle de la Ville et les permis d'exploitation et d'exploration sur le territoire.

b. Questions et commentaires du public

Questions	Réponses
Il est demandé de faire balayer la rue du Quai où il y a beaucoup de roches en raison du transport lourd dans le secteur.	L'entrepreneur sera contacté pour faire le suivi nécessaire.
Un citoyen déplore que certains investissements se fassent alors qu'il demande de manière répétée à la Ville de	Le commentaire est pris en note. Le projet en question est prévu dans la programmation des travaux publics pour la saison estivale.

faire réparer son chemin d'accès à son chalet (la côte des Bujold).	
--	--

15.LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h42, Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier